



Deux lois israéliennes d'interdiction de l'UNRWA entreront en vigueur le 30 janvier

Description

Deux lois visant à interdire les actions de l'Office des Nations unies pour les réfugiés palestiniens (UNRWA), votées en novembre dernier par le parlement israélien, entreront en vigueur cette semaine. Si les mesures de non-coopération étaient appliquées dans leur intégralité, l'action d'Israël équivaudrait à la première expulsion forcée d'un état membre de l'agence des Nations unies de la part d'un état membre.

Par l'Agence Média Palestine, le 28 janvier 2025



« L'agence de l'ONU pour les réfugiés palestiniens (Unrwa) doit cesser ses opérations à Jérusalem et évacuer tous les bâtiments qu'elle utilise ici le 30 janvier », a écrit, vendredi 24 janvier, l'ambassadeur israélien à l'ONU, Danny Danon, dans une lettre adressée au secrétaire général des Nations unies.

Cette lettre vient confirmer l'intention d'Israël d'appliquer les lois [votées en novembre dernier](#), malgré de nombreuses protestations internationales alertant sur les répercussions dramatiques que cela aura pour les Palestiniens.

La pleine application de ces lois interdira à l'UNRWA d'opérer sur le territoire souverain d'Israël et interdira tout contact entre les autorités israéliennes et l'Office. Le territoire souverain d'Israël implique, pour le gouvernement israélien, Jérusalem-Est occupée (en

contradiction avec le droit international). La politique de non-contact mettra effectivement fin à la coordination de la sécurité des déplacements dans la bande de Gaza. Elle privera également le personnel international de visas lui permettant d'entrer et de travailler dans le territoire palestinien occupé.

Une interdiction dangereuse

Un rapport de l'Institut de recherche pour la paix d'Oslo ([PRIO](#)), publié le 22 janvier 2025, décrit les conséquences sur le terrain de ce changement de politique sans précédent. « L'UNRWA est une bouée de sauvetage pour certaines des communautés les plus vulnérables de la région », avertit Jørgen Jensehaugen, chercheur principal à la PRIO et co-auteur de l'étude. « Dans moins d'une semaine, son effondrement dans les zones contrôlées par Israël pourrait paralyser l'opération humanitaire à Gaza et conduire à un effondrement des soins de santé et de l'éducation pour des milliers de personnes en Cisjordanie ».

L'UNRWA est en effet un acteur crucial dans tous les secteurs essentiels de la vie des Palestiniens réfugiés, de l'éducation à la santé en passant par l'aide alimentaire, et notamment à Gaza où la situation humanitaire, après 15 mois de campagne [génocidaire](#) israélienne, est plus que catastrophique.

« Au cours des trois premiers jours suivant le début du cessez-le-feu, nous avons distribué des colis alimentaires à un peu moins de 300 000 personnes au sud du Wadi Gaza, soit environ 15 % de la population de cette partie de la bande de Gaza. À ce rythme, l'office aura desservi un million de personnes dans les dix prochains jours », déclare Sam Rose, directeur adjoint de l'UNRWA, qui estime qu'« aucune autre organisation n'a la capacité et la taille nécessaires pour entreprendre notre travail ». Près de la moitié de la nourriture envoyée à Gaza est en effet organisée par le réseau de distribution de l'UNRWA, même si toute cette nourriture ne porte pas l'étiquette de l'Unwra. Outre la lutte contre la famine qui menace Gaza, l'UNRWA a permis d'éviter en partie la catastrophe sanitaire imposée par Israël au cours de sa campagne génocidaire, notamment avec sa campagne de vaccination contre la polio l'année dernière.

Pas d'alternative à l'UNRWA

C'est la première fois qu'un État interdit sur son sol les actions d'une agence relevant des Nations-Unies, dont Israël est pourtant lui-même membre. Cela a conduit l'Assemblée générale des Nations unies à voter en décembre pour demander à la Cour internationale de justice (CIJ) d'émettre un avis consultatif urgent. En outre, deux groupes palestiniens de défense des droits de l'homme cherchent à obtenir une injonction de la Cour suprême israélienne pour retarder l'adoption de la loi, au motif que les droits fondamentaux des Palestiniens seraient violés.

Ces affaires n'ont toutefois pas encore apporté de conclusion, et il est probable que l'interdiction israélienne arrive avant qu'une décision ait été rendue par la justice. L'ONU a cependant refusé d'établir un plan d'urgence pour que d'autres agences prennent le relais, considérant que l'interdiction de l'UNRWA reporterait la responsabilité des réfugiés Palestiniens dans les territoires occupés à Israël, en tant que puissance occupante, ce que nie Israël.

« L'approche de principe adoptée par les Nations unies, qui consiste à ne pas établir de plans d'urgence, est compréhensible, mais c'est une catastrophe qui risque de se produire. Les souffrances de la population, en particulier à Gaza, vont s'aggraver de façon spectaculaire à mesure que l'opération de désescalade de l'opération humanitaire s'effritera sans qu'une structure alternative ne soit mise en place », considère le PRIO dans son rapport.

Retour d'une délégation parlementaire EELV auprès de l'UNRWA en Cisjordanie

Une délégation parlementaire écologiste auprès du personnel de l'UNRWA a été la première à se rendre en Cisjordanie depuis le 7 octobre 2023. Elle était composée de Sophie Bussiere, porte-parole des écologistes, Guillaume Gontard, sénateur de l'Isère et président du groupe écologiste au Sénat, Raymonde Poncet Monge, sénatrice du Rhône, Marie Pochon, députée de la Drôme, Jean-Claude Raux, député de Loire-Atlantique, Jean-Louis Roumegas, député de l'Hérault.

Lors d'une conférence de presse organisée par le groupe au Sénat le 22 janvier dernier, à laquelle l'Agence Média Palestine a pu assister, les participants de cette délégation ont tour à tour réagit sur les attaques contre l'UNRWA sur le terrain qu'elles et ils ont observé.

« La phrase qui m'a marquée, c'est « We will stay ». À chaque acteur de l'UNRWA que nous avons rencontré, auquel nous demandions « qu'allez-vous faire le 29 janvier, quand vous n'aurez plus l'autorisation de travailler ni de visa ? » Chacun, chacune nous a répondu : « Nous resterons », raconte Marie Pochon, députée écologiste.

Elle souligne l'importance des actions de l'agence de l'ONU, y compris en Cisjordanie : « On parle beaucoup de Gaza, à raison, mais la réalité a été totalement bousculée depuis le 7 octobre, avec une accélération de la colonisation et la multiplication des violences et des exactions à l'encontre des Palestiniens. (!) L'UNRWA, dans un état sans état, c'est ce qui permet l'assurance de l'essentiel pour des millions de Palestiniens. »

Le sénateur de l'Isère Guillaume Gontard précise : « La France avait suspendu au départ l'aide financière à l'UNRWA après les accusations d'Israël mais a décidé après le rapport Colonna* d'attribuer à nouveau ce soutien financier. Il a été orienté sur des aides d'urgences en très grande partie, ce qui pose la question de leur pérennité, qui est pourtant essentielle. »

Durant leur court séjour, entre le 5 et le 10 janvier, les députés ont pu notamment rencontrer le personnel de l'UNRWA, et témoignent du danger que représenterait son interdiction et son expulsion. Outre le caractère essentiel de son action, cette agence représente un secteur d'activité important dans la communauté palestinienne, avec plus de 30 000 salariés de l'UNRWA qui travaillent en Palestine. L'application de cette interdiction produirait un effondrement de la vie économique, prévient Marc Lassouaoui, responsable de la liaison politique au sein du bureau européen de l'UNRWA, auditionné au Sénat par le groupe écologiste. « La suppression de l'UNRWA représenterait l'équivalent d'un plan de licenciement de 500 000 personnes en France », souligne-t-il.

Marc Lassouaoui a demandé dans son allocution au gouvernement français de maintenir son soutien financier à l'UNRWA, et d'exiger d'Israël qu'il gèle l'application de ses lois

dâ??interdiction, affirmant quâ??elles mÃˆneraient Ã une catastrophe humanitaire sans prÃ©cÃ©dent.

date crÃ©Ã©e
2025/01/28